



Inf' Authie

Votre bulletin d'information municipal

N° 43 - Juillet 2020

Directeur de publication

Olivier SIMAR

Comité de rédaction

François-Emmanuel ANDRE - Maryline CABANIE - Jean-Yves CABANIE - Marie-Ange DEFFES - Fatima FOURE - Stéphanie FOUETILLOU - Nadine HUARD - Sylvie LEMAITRE - Alexandra LESQUEUF - Carmen MUNIZ

Conception et réalisation

MAIRIE AUTHIE

La Lettre du Conseil Municipal



Ces élections municipales du 15 mars 2020 resteront gravées dans les mémoires, pour tous les électeurs, les élus et pour moi-même également, s'agissant de mon premier mandat.

L'élection du maire et des adjoints aurait dû se tenir dans la semaine qui suivait... Mais les conséquences du covid 19 ont sérieusement perturbé la nation sur un plan social économique et politique et la vie locale bien évidemment.

Une sorte de « cohabitation » s'est naturellement instaurée, entre l'équipe sortante et l'équipe entrante...je renouvelle mes remerciements à Joël Pizy pour nous avoir permis de traverser ensemble et sereinement cette période inédite.

C'est vrai que nous avons finalement la même vision, pour administrer au mieux la commune d'Authie, face au covid 19.

Un exemple ! Concernant la mise à disposition des masques, nous avons émis le choix d'aider sur un plan logistique, une couturière résidant dans la commune afin qu'elle puisse confectionner des masques fabriqués sur place et vendus à un prix raisonnable, pendant que d'autres communes achetaient des masques à un grossiste, parfois importés de Chine.

Je remercie les électeurs, les électrices et tous ceux qui se sont manifestés directement ou indirectement pour leur confiance et d'avoir élu notre liste « Althavillaises Althavillais, un même horizon »

Je remercie également tous les employés communaux qui ont affronté le covid 19, pour organiser et faciliter ces élections.

Durant ces prochaines années, nous veillerons à respecter nos engagements, tout en assurant une gestion efficiente de notre commune, et ceci dans un climat de bienveillance et de communication.

Tous les conseillers municipaux adhèrent à différentes commissions représentées par nos 5 adjoints. Déjà plusieurs réunions de travail ont eu lieu.

Notre équipe est en ordre de marche, une équipe diversifiée :

Tant au niveau de l'âge le plus jeune d'entre nous a 19 ans quant au plus âgé?...

Que de la profession, agriculteur, chercheur, enseignant,...retraité,

Que de l'expérience municipale : un certain équilibre entre sortants - entrants,

Vous avez une suggestion à nous soumettre, alors n'hésitez pas à joindre Alexandra ou Julie par téléphone, ou par mail contact@mairieauthie.fr.

Détermination et proximité.

Bon été - Olivier SIMAR - Maire

CCAS

Nous réfléchissons à l'organisation d'un moment convivial prévu le 7 ou 8 novembre 2020 pour nos aînés.



Daniel GUERIN
Adjoint

Urbanisme - Gens du
voyage - Espace public -
Espaces verts



Marie-Martine LEROUX
Adjointe

École - Activités
méridiennes - Jeunesse -
Centre de loisirs - RAM -
Culture - Bibliothèque



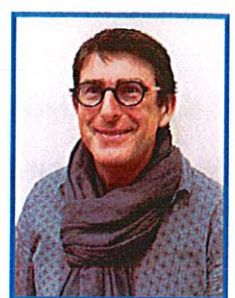
Bernard JOURDAIN
Adjoint

Infrastructures -
Routes - Bâtiments -
Travaux - Sécurité



Fatima FOURE
Adjointe

CCAS
Vie associative - Sports -
Loisirs - Communications



Cédric FRILAY
Adjoint

Economie sociale et
solidaire -
Développement
durable - Transports



Stéphanie FOUETILLOU



Sylvie LEMAITRE



**Jacques
de PESQUIDOUX**



Maryline CABANIE



Jean-Charles LE COUSTOUR



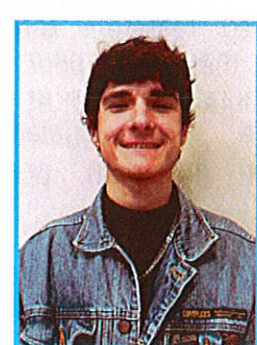
Nadine HUARD



Pierre-Yves COLLET



Marie-Ange DEFFES



François-Emmanuel ANDRE



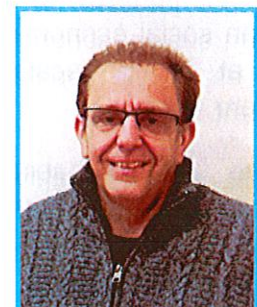
Annelise LETOURNEUR



Jean-Yves CABANIE



Carmen MUNIZ



Bruno COLETTE

Commissions Communales et intercommunales

Urbanisme - Gens du voyage - Espace Public - Espaces verts

Daniel GUERIN - Stéphanie FOUETILLOU - Pierre-Yves COLLET - Bernard JOURDAIN - Nadine HUARD - Jean-Yves CABANIE - Jacques de PESQUIDOUX

Ecole - Activités méridiennes - Jeunesse - Centre de loisirs - RAM - Culture - Bibliothèque

Marie-Martine LEROUX - Maryline CABANIE - Nadine HUARD - Marie-Ange DEFFES - Annelise LETOURNEUR - François-Emmanuel ANDRE

Infrastructures - Routes - Bâtiments - Travaux - Sécurité

Bernard JOURDAIN - Daniel GUERIN - Pierre-Yves COLLET - Bruno COLETTE - Jean-Charles LE COUSTOUR - Jean-Yves CABANIE - Annelise LETOURNEUR - Jacques de PESQUIDOUX

Vie associative - Sports - Loisirs - communications

Fatima FOURE - Nadine HUARD - Stéphanie FOUETILLOU - Marie-Ange DEFFES - François-Emmanuel ANDRE - Carmen MUNIZ - Sylvie LEMAITRE - Maryline CABANIE - Jean-Yves CABANIE

Cédric Frilay

CCAS

Fatima FOURE

Conseil : Maryline CABANIE - Stéphanie FOUETILLOU - Sylvie LEMAITRE - Marie-Ange DEFFES - Jean-Yves CABANIE - Carmen MUNIZ
Hors conseil : Joël PIZY - Martine HOORELBEKE - Philippe DELALANDE - Brigitte MENY - Souad LEVIEUX - Françoise FOLLIOT

Economie sociale et solidaire - Développement durable - Transports

Cédric FRILAY - Annelise LETOURNEUR - Fatima FOURE - Daniel GUERIN - Pierre-Yves COLLET - Sylvie LEMAITRE - Jean-Yves CABANIE - Jacques de PESQUIDOUX

SDEC : Daniel GUERIN - Bernard JOURDAIN

COMITE JUNO :

Sylvie LEMAITRE - Nadine HUARD

RESEAU : Pierre-Yves COLLET

CNAS : Marie-Ange DEFFES

GANIL : Cédric FRILAY

CORRESPONDANT DEFENSE :

Jean-Yves CABANIE

AIAE : Olivier SIMAR

SYVEDAC : Bernard JOURDAIN

CAEN METROPOLE : Daniel GUERIN

Inf' Authie

Respect de la tranquillité des voisins

Arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 article 6. Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées ne peuvent être effectués que de :



- 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus
- 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Taille des haies

A une distance de 0,50 mètre de la limite séparative, les arbustes doivent avoir moins de 2 mètres de haut.



La hauteur d'un arbre situé à moins de 2 mètres de la limite séparative ne doit pas excéder une hauteur de 2 mètres. Les propriétaires des arbres dont les branches franchissent la clôture de leur voisin doivent les couper. Le propriétaire d'un arbre qui tombe chez le voisin doit régler les frais occasionnés par la chute et pour son enlèvement.

Les haies en limite de voirie doivent être taillées régulièrement afin de ne pas empiéter sur la voie publique et notamment sur les trottoirs afin de ne pas gêner la circulation des piétons.

Les chiens

Nous sommes nombreux à aimer la compagnie d'un chien. Une promenade dans le village est agréable mais elle doit l'être pour tous. Donc, ne laissons pas de déjections canines sur les trottoirs et les espaces verts. Par ailleurs, des aboiements continus sont très pénibles. Ne laissons pas notre chien dans le jardin lorsque nous nous absents. Le respect de ces deux règles de civisme amélioreront les rapports de voisinage.



Nettoyage des pieds de murs

Des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, les techniques alternatives mises en œuvre par la commune de Authie sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrants qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autre part plus consommateurs de main d'œuvre. Aussi, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant la partie « pied de murs » en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage du pied de murs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. L'emploi des produits phytosanitaires (désherbant...) est interdit sur le domaine public. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie. Il est expressément défendu d'évacuer les produits de ce balayage dans les bouches d'égout ou avaloirs. L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

Horaires accueil mairie

Alexandra et Julie vous accueillent au secrétariat de la Mairie du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et vous reçoivent l'après-midi UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Vous pouvez les contacter par téléphone au 02.31.71.11.00 ou par mail à contact@mairieauthie.fr

Le standard téléphonique est ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (sauf le mercredi après-midi).

Monsieur le Maire reçoit les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

LUNDI		15H00 - 16H30
MARDI		15H00 - 18H00
MERCREDI	10H00 - 12H30	14H30 - 19H00
VENDREDI		15H00 - 18H00
SAMEDI	10H00 - 12H30	

Fermeture de la bibliothèque du dimanche 12 juillet au dimanche 16 août 2020